



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 09	20/11/2023		<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

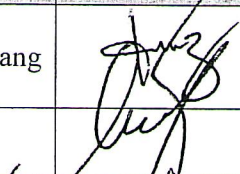
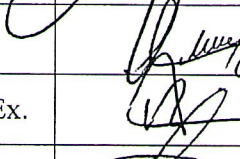
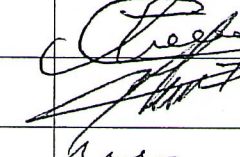
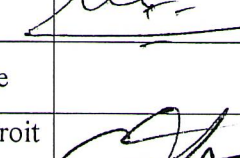
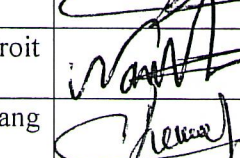
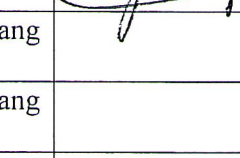
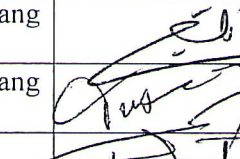
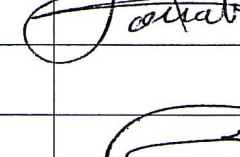


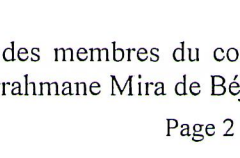

7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base
2	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base
3	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
4	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants

I- Ordre du jour de la session

1. Propositions de mise fin et nomination aux postes supérieurs.

II- Déroulement des travaux de la session ²

- Nominations aux postes supérieurs.

Après la déclaration de la fin de mandats des responsables de spécialités : droit international public et de l'équipe de spécialité professions juridiques et judiciaires en l'occurrence :

- Dr. NATOURI Karim, responsable de l'équipe de spécialité droit international public.
- BOUDA Mohand Ouamar, responsable l'équipe de spécialité professions juridiques et judiciaires.

Le Doyen de la Faculté à proposé les noms suivants :

- CHITER Abdelouhab, responsable de spécialité droit international public.
- TAOUILT Karim, responsable de spécialité professions juridiques et judiciaires.

III- Résolutions approuvées

- 1) Avis favorable à la proposition de nomination aux postes supérieurs.

IV-Recommandations :

Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté
AÏSSAOUI Azedine
رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: عز الدين عيساوي

Bejaia, le 20 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance
MOURI Soufiane



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.